

AIDE AGENT TECHNIQUE D'ENTRETIEN D'ESPACES (ATEE) (CANTONNIER)

LE CONTRAT

Le **Parcours Emploi Compétences (PEC)** est un contrat de droit privé à durée déterminée d'une durée de 12 mois comprenant une période d'essai d'1 mois.

L'emploi s'effectue au sein d'un des parcs et jardins de Paris, du Bois de Boulogne, du Bois de Vincennes, d'un des cimetières intramuros ou d'un des cimetières parisiens de Bagneux, Pantin, Thiais, Ivry et Saint-Ouen gérés par la Direction des espaces verts et de l'environnement (DEVE) de la Mairie de Paris.

Le temps et horaires de travail :

35h hebdomadaire

Horaires d'été : de 7h30 à 16h18 / Horaires d'hiver : 8h à 16h30 (bois, cimetières) ou 7h30-16h (parcs et jardins)

En fonction des affectations, travail du lundi au vendredi (repos samedi et dimanche) ou travail du mardi au samedi (repos dimanche et lundi).

(Les dimanches et jours fériés ne sont jamais travaillés)

Le salaire : SMIC

LES MISSIONS

Placé sous l'autorité d'un agent titulaire, **le socle commun** des tâches de tous les agents d'entretien d'espaces est le suivant :

- ✓ **Le nettoyage** (ramassage de papiers, de déchets, de feuilles et débris divers, balayage) ;
- ✓ **La collecte des déchets** (collectes des réceptacles de propreté, de conteneurs, de dépôts sauvages...) ;
- ✓ **Les petits travaux** d'entretien de mobilier urbain, de signalétique et des infrastructures publiques présentes sur ces espaces ;
- ✓ **Le nettoyage de graffitis** sur le mobilier urbain ;
- ✓ **Le sablage ou déblaiement** des voies, allées et chemins en cas de neige ou de gel ;
- ✓ **Assurer une bonne relation à l'usager** afin de mieux répondre aux attentes des habitants ;
- ✓ **La participation à des manifestations événementielles et à leur organisation.**

En fonction de l'affectation de l'agent, viennent s'ajouter à ces missions de base, des activités spécifiques à chaque service :

- **Cimetière** : Nettoyage des divisions funéraires et des voiries, désherbage mécanique, lutte alternative et écologique de l'enherbement. Mise en place de dispositifs de sécurité pour les grandes cérémonies ;
- **Parcs et jardins** : Désherbage, entretien et petites réparations du mobilier urbain, nettoyage des puisards, caniveaux et fontaines, contrôle quotidien des jeux, **des aires de jeux et des toilettes publiques**, ouverture **des parcs** et des jardins, entretien des fermes urbaines si la division en comporte une, etc... ;
- **Bois de Vincennes et Boulogne** : Fontainerie, curage des lacs et rivières, petit entretien général (maçonnerie, réfection d'allées...) ;
- **Service patrimoine et logistique** : Pose, entretien et réparation du mobilier urbain des espaces verts et des jeux d'enfants, petits travaux de maintenance (peinture, maçonnerie, plomberie, menuiserie, enlèvement de graffiti).

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

- Travail en extérieur, exposé aux intempéries.
- Travail en équipe.
- Port de charges lourdes et marche prolongée.
- Le port de la tenue professionnelle et des équipements de protection individuelle (EPI) est **obligatoire**.

PROFIL REQUIS

- Être éligible à la mesure PEC Parcours Emploi Compétences (à valider avec votre conseiller Mission Locale de Paris)
- Niveau sortie de classe de 5^{ème} minimum
- Maîtrise du français lu, parlé et écrit
- Ponctualité
- Qualités relationnelles
- Discrétion
- Aptitude au port de charges et à la marche prolongée
- Capacité à travailler en équipe

LES FORMATIONS

Formation d'adaptation au poste.

Préparation au recrutement sans concours d'agent technique d'entretien des espaces (accès à la préparation soumise à un test) pour les candidats répondants aux prérequis et inscrits au recrutement.

POUR CANDIDATER

Si vous êtes inscrit.e à la Mission Locale de Paris :

1. Positionnez-vous sur le Portail
2. Enregistrez votre cv et lettre de motivation en format Word dans le coffre-fort de votre compte.

Si vous n'avez pas activé votre compte, contactez votre conseiller.

Si vous n'êtes pas inscrit.e à la Mission Locale de Paris, inscrivez-vous !